

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2007002

Signataire : CD/BC/SV

OBJET :Personnel communal : centre municipal de santé : approbation d'un contrat passé à compter du 1er avril 2007 avec monsieur KHALIFAT Serge, engagé en qualité de médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie au centre municipal de santé.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles de 2 à 4 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 7 novembre 1977, créant des emplois de médecins ;

Vu la déclaration de vacance de poste n° 2006112900334, exécutoire le 30 novembre 2006, effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile de France ;

Considérant l'absence de cadre d'emploi répondant au profil du poste ;

Considérant la vacance d'un poste de médecin spécialiste en Oto-Rhino-Laryngologie ;

Considérant que Monsieur KHALIFAT Serge, possède les titres pour exercer les fonctions définies ;

Considérant que Monsieur KHALIFAT Serge, est inscrit au tableau de l'ordre des médecins n°92/10427 ;

Vu le budget communal ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin spécialisé en Oto-Rhino-Laryngologie.

ARTICLE 2 : DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculé sur la base suivante : 75,94 € les 2 heures.

ARTICLE 3 : AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

64131-511 (602-64131-511).

Le Maire